

Rouen, le 12 juillet 2019

Nouveau programme de renouvellement urbain : des projets urbains financés qui entrent en phase de mise en œuvre

Vendredi 12 juillet 2019, ont été signées à la préfecture de la région Normandie, préfecture de la Seine-maritime, deux conventions importantes pour la mise en œuvre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, en présence de Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, de Nicolas Grivel, directeur général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), de Rodolphe Thomas, vice-président du Conseil régional de Normandie, d'André Gautier, vice-président du Conseil départemental de la Seine-Maritime, de Frédéric Sanchez, président de la Métropole Rouen Normandie et de l'ensemble des élus et partenaires impliqués dans le NPNRU en Seine-Maritime.

Ces conventions constituent une étape décisive, car elles marquent l'entrée en phase opérationnelle du programme, attendue par les habitants des 9 quartiers concernés sur le territoire de la métropole (11 en Seine-Maritime*) qui accueillent au total 39 000 habitants et 14 000 logements sociaux.

Trois quartiers sont reconnus d'intérêt national, par arrêté du 29 avril 2015 :

- Les Hauts de Rouen à Rouen et Bihorel
- Le quartier des Arts et des Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf
- Le quartier de la Piscine à Petit-Quevilly

Et six autres sont d'intérêt régional :

- Le Plateau à Canteleu
- Le Parc du Robec à Darnétal
- Le quartier Saint-Julien à Oissel-sur-Seine
- Le Centre-ville à Elbeuf-sur-Seine
- Grammont à Rouen
- Le quartier du Château Blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray.

(* en Seine-Maritime, sont également concernés le Havre (quartier sud) et Dieppe (quartier Bel air).

La première convention signée acte l'engagement pluriannuel de l'ANRU pour chacun des 9 quartiers de la métropole, soit 191 millions d'euros de concours financiers.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr, Twitter : @prefet76

courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

La seconde valide définitivement, dans tous ses détails de mise en œuvre, le projet du quartier d'intérêt national de la Piscine à Petit-Quevilly, premier à avoir été finalisé, qui bénéficie de 45,5 millions d'euros de concours financiers de l'ANRU, pour un investissement total de 84,8 millions d'euros hors taxe.

Dans les semaines qui viennent, les 8 autres conventions afférentes à chacun des quartiers de la métropole seront finalisées, permettant leur signature avant la fin de l'automne, dans le respect des échéances voulues par le Gouvernement.

Les engagements dans le cadre du NPNRU

La signature de la déclaration d'engagement marque le démarrage de la phase opérationnelle des projets validée par l'ANRU. Concrètement, cela ouvre la voie à d'importants travaux à engager d'ici à 2025 par la Métropole, les villes et les bailleurs sociaux, sur le patrimoine bâti, les équipements et les aménagements de la voirie et des espaces publics de ces quartiers.

À l'échelle des 9 quartiers, le NPNRU représente un montant d'investissement global de 431 millions d'euros. A côté de l'engagement de l'ANRU, les Villes mobiliseront 60 millions d'euros, la Région 33 millions d'euros, le Département 31 millions d'euros et les bailleurs sociaux 25 millions d'euros.

La Métropole Rouen Normandie investira pour sa part au total 56 millions d'euros, dont 24 millions d'euros sur les aménagements urbains en tant que maître d'ouvrage, 10 millions d'euros d'aides au titre de sa politique habitat pour la requalification thermique des logements sociaux (label BBC rénovation) et l'accession sociale à la propriété et 22 millions d'euros de participation au financement des projets d'équipements communaux.

Aux côtés de l'ANRU et des collectivités locales, sont également impliqués deux autres acteurs nationaux : la Banque des territoires (Caisse des dépôts) et l'EPARECA (établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux).

Un travail collaboratif entre tous les acteurs

Depuis début 2017, les villes, la Métropole Rouen Normandie, le Département de la Seine-Maritime, la Région Normandie, les services de l'État, l'ANRU et l'ensemble des partenaires institutionnels, notamment Action Logement, en association avec les conseils citoyens, ont conduit des études urbaines pour élaborer les projets de renouvellement des 9 quartiers. Ces études ont permis d'identifier les logements à réhabiliter, à résidentialiser, à démolir et à reconstruire, les équipements publics à rénover ou à créer pour garantir une offre de services de qualité aux habitants, les aménagements urbains et de voirie ainsi que les équipements commerciaux qui manquaient pour accompagner le renouveau des quartiers et leur donner une nouvelle attractivité résidentielle.

La poursuite de ce partenariat exemplaire durant les prochaines années favorisera la concrétisation progressive des transformations urbaines majeures dans les 9 quartiers, très attendues par nos concitoyens.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr, Twitter : @prefet76

courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr